



**5<sup>ème</sup> colloque international sur le RHIN**  
**Migration piscicole : montaison et dévalaison des poissons**  
**2 au 4 novembre 2005, Bonn (Allemagne).**

**Introduction au colloque**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La France est honorée et heureuse de soutenir cette manifestation internationale qui va traiter de l'enjeu primordial que sont la préservation et la restauration de la biodiversité de nos rivières, plus particulièrement en se penchant sur la question des poissons migrateurs.

De nombreuses organisations internationales contribuent à la préservation du saumon, telles que la FAO ou encore la NASCO que la France, en tant qu'observateur, a d'ailleurs récemment eu le plaisir d'accueillir pour la tenue de son assemblée générale. Sur un plan national, je souhaite rappeler et saluer l'œuvre réalisée par les associations en France : AIDS A, TOS, WWF, les fédérations de pêches, la fondation SAUMON, et d'autres associations créées à des niveaux plus ciblés (Association Saumon Rhin, LOGRAMI, MIGADO, MIGRADOUR, MRM, ...). Leur énergie et leur implication de longue haleine ont permis de réaliser une gestion dynamique et courageuse dans l'intérêt des poissons migrateurs et d'obtenir des résultats probants.

L'Europe, l'Etat, les collectivités territoriales et les agences de l'eau ont, quant à eux, mobilisé à tous niveaux d'importants moyens humains et financiers, notamment en ce qui concerne la restauration des milieux et les travaux d'aménagements, comme sur les anciens bras du Rhin dans le cadre de programmes INTERREG IIc et LIFE, respectivement dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Cette mobilisation peut également s'illustrer par la participation active des délégués français au sein des instances de coopération internationales telles que la CIPR.

Enfin je soulignerai les missions du Conseil Supérieur de la Pêche. Etablissement public dont la vocation est dédiée à la préservation des peuplements piscicoles, il assure la surveillance et la police de la pêche et de l'eau sur tout le territoire et prend en charge la collecte des données et les expertises utiles pour encadrer la gestion piscicole ou conseiller les structures de gestion à l'échelle des grands bassins versants, comme pour des opérations plus locales.

Quel est le résultat de cette mobilisation ?

Plus de 40 rivières françaises accueillent les saumons du nord au sud du littoral atlantique français. De 3 à 4 000 saumons sont actuellement prélevés en France par les pêcheurs, mais c'est infiniment moins que ce que l'histoire nous rapporte, avec près de 45 000 saumons pêchés en 1890 dans le seul bassin de la Loire par exemple. A cette même époque, nous avons aussi le témoignage, partout en

France, de pétitions d'ouvriers qui travaillaient dans des moulins pour que le menu ne soit pas « saumon tous les jours ».

De haute lutte et, bien imparfaitement, il faut en convenir, nos grands fleuves ont pu reconquérir en partie leurs axes migratoires, comme par exemple, le Rhin, la Loire, la Garonne ou la Dordogne. Mais l'essor économique, la sécurité des populations et l'aménagement du territoire ont aussi diminué le potentiel des rivières, et réduire la pêche ou équiper les barrages ne saurait suffire pour restaurer les peuplements de poissons migrateurs.

Dès lors, l'acquis d'aujourd'hui doit être vu comme le fruit des efforts engagés par de très nombreux acteurs depuis des décennies. L'expertise française sur les passes à poissons s'est développée par les contributions croisées de la recherche, du CSP et des techniciens d'EDF, pour perfectionner sans cesse les équipements. Cette expertise est en constante progression et les applications concrètes de ces travaux se mesurent tous les jours au regard des actions et projets en cours : par exemple, localement, sur les passes à poissons du système Ill-Bruche qui feront l'objet d'une présentation dans ce colloque cet après-midi.

Les investissements les plus marquants pour sauvegarder le saumon et les autres poissons migrateurs ont trait à l'aménagement, voire l'effacement des obstacles à la migration. La France est particulièrement confrontée à cette difficulté. Des financements considérables ont été consentis, sur les grands bassins, dès 1992, par des contrats en faveur des poissons migrateurs, contrats dits « retour aux sources ». Pour la Loire, le gouvernement a ainsi adopté un « plan Loire Grandeur nature » qui intègre les opérations d'aménagements et celles de préservation des espèces ou des espaces naturels. Des barrages ont même été démantelés pour permettre la réhabilitation du grand saumon de Loire. Sur le Rhin, on notera également l'extrême importance des travaux qu'ont constitué, par exemple, les aménagements des passes à poissons des barrages de Gamsheim et d'Iffezheim.

Mais, bien que d'importantes actions aient été menées depuis ces vingt dernières années en faveur des poissons migrateurs et de leurs habitats, force est de constater que beaucoup de chemin reste encore à faire. L'un des principaux défis est de sortir du cercle des initiés et des convaincus. En effet, les exemples réussis existent, mais il faut « passer la vitesse supérieure » afin de généraliser la reconquête des rivières et des poissons migrateurs.

#### A partir de ce constat, comment s'organiser pour améliorer la situation ?

Peut-être que l'image du poisson témoin de la santé des cours d'eau permettra à tout un chacun de se dire que c'est aussi son affaire. A l'issue d'un large débat national mené en 2003 en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur l'eau, il est apparu qu'il convenait de poursuivre l'évolution engagée en 1984 dans le cadre de la « loi pêche » et en 1992 dans le cadre de la première loi sur l'eau, pour mieux protéger les poissons et leurs habitats, et donc les milieux aquatiques et les zones humides. La création, au milieu des années 1990, des plans de gestion appelés Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été concomitante avec celle des comités de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) et a permis d'obtenir des avancées notables.

Mais, l'évolution de la législation européenne, notamment au travers de la directive-cadre sur l'eau, nous donne une formidable occasion de débattre de cette question avec l'ensemble des acteurs de l'eau et des usagers et d'adopter des plans d'actions qui vont permettre de respecter les objectifs de cette directive en 2015.

En effet, en France, la mise en œuvre de cette directive, qui implique une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau, permet de remettre à plat un certain nombre d'éléments, et notamment d'adapter la législation nationale.

La Directive Cadre sur l'Eau nous donne dorénavant l'occasion de mieux prendre en compte la problématique de gestion des poissons migrateurs au plan national, mais également international, en nous donnant à travailler sur deux points : le respect du bon état écologique et la mise en œuvre de la continuité écologique qui lui est étroitement liée. Encore faut-il les définir. Dans une circulaire du 28 juillet 2005, la France a précisé la définition et l'évaluation provisoires de l'état écologique et la place de la continuité écologique dans le dispositif.

Ce cadrage national a pour objectif que les éléments de cette circulaire soient utilisés pour les programmes de mesures à établir dans chaque district hydrographique, ainsi que pour le choix des objectifs environnementaux pour chaque rivière.

Je tiens ici à souligner que, dans la DCE, la continuité écologique concerne les organismes biologiques, dont les poissons, mais aussi le transit des sédiments. Ce dernier point est très important car les habitats nécessaires à la vie et à la reproduction des poissons sont tributaires du bon déroulement de ce transport naturel des matériaux charriés par les rivières : des obstacles peuvent le perturber ou l'empêcher. La construction de passes à poisson n'est donc qu'une réponse partielle à la continuité écologique.

Les principaux enjeux identifiés à l'issue de l'élaboration des états des lieux nationaux et internationaux vont permettre de proposer des mesures adaptées à chaque situation. En effet, selon ces diagnostics, seront identifiées plusieurs actions possibles pour respecter le bon état écologique. Dans ce cadre, pour la situation des poissons migrateurs, plusieurs pistes pourront être suivies. Bien évidemment, des actions pour la circulation des poissons : ainsi, il est important de garder à l'esprit qu'il ne sert à rien de concentrer tous les efforts sur la montaison des poissons si, parallèlement, aucune technique fiable permettant la dévalaison n'est identifiée. Mais, des actions sur les habitats sont également nécessaires : les lourds investissements faits sur les ouvrages n'ont de sens que si les poissons qui les franchissent trouvent des lieux de reproduction et de vie pleinement fonctionnels.

Aussi, la passe à poissons n'est pas une panacée et il faut aussi penser gestion d'ouvrages et actions sur les milieux aquatiques, notamment au travers d'une politique d'entretien respectueuse de leurs fonctionnalités.

Pour effectuer ces choix, il sera ainsi pour nous essentiel de s'attacher à définir les critères d'évaluation de l'efficacité de nos actions, et en particulier celles concernant l'amélioration de la situation des poissons migrateurs.

Le bon état écologique, comme la continuité écologique et la réforme de la législation relative à l'entretien des rivières ont donné matière à la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques, adoptée en première lecture par le Sénat et qui passe devant l'Assemblée Nationale début février 2006.

En conclusion, vous l'aurez perçu, la France s'est investie de longue date dans la préservation des poissons migrateurs, et la directive-cadre sur l'eau va lui permettre d'accentuer sa politique de reconquête des milieux aquatiques. Notre présence à Bonn, tous ensemble autour des poissons migrateurs, sur un fleuve dont les projets de restauration s'appuient sur l'image emblématique du saumon, me paraît très symbolique. Elle témoigne que les efforts consentis pour améliorer la qualité du Rhin trouvent leur écho jusque dans les zones très éloignées du littoral océanique. Nous avons

donc devant nous un vaste espace d'application de nos compétences, de nos motivations pour la préservation des poissons, mais surtout de collaboration pour construire un avenir à tous les poissons migrateurs. Nous faisons en sorte qu'ils soient à l'honneur de la mission de développement durable que s'est fixé mon ministère et qui est au cœur de la DCE.

Que ce colloque soit l'occasion d'échanges fructueux qui pourront être mis à profit dans les travaux et les actions que nous avons à mener, tous ensemble, dans le cadre de l'élaboration des programmes de mesures et dans le choix des objectifs environnementaux pour chaque rivière.

Je vous remercie de votre attention.